

Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 21 décembre 2018

Présents : 15/18 élus

Excusés : Valérie le Bideau, Stéphane Piolat

Absent : Antonio Corsetti

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Valérie le Bideau donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Ordre du jour :

I Délibérations :

1/ Bail de location appartement du Mollard

2/ Recensement de la population : montant du paiement aux agents recenseurs

3/ Participation au centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu

4/ Classe verte école : subvention exceptionnelle

5/ Maîtrise d'œuvre du Boulevard

II Questions diverses :

- Réunion thermographique le 7 février 2019

- Remerciements pour les colis de Noël

- Vente maison Meteil Jacqueline au 54 rue des Tisserands

Début de la séance : 19h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 décembre 2018 par les membres du Conseil Municipal.

I Délibérations :

1/ Bail de location appartement du Mollard :

Départ le 30 novembre 2018 de la famille Verouil de l'appartement qu'elle occupait chemin de la laiterie, à l'ancienne école du Mollard. Il s'agit d'un logement de 76.60 m2 situé au rez de chaussée du bâtiment – loyer mensuel : 454.26 € + 100 € de provisions sur charges mensuelles – caution à la remise des clefs, soit un mois de loyer.

Après s'être penché sur le dossier de madame Ballot Brigitte, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, son entrée dans le logement et autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à dresser et à signer le bail de location correspondant à compter du 01 janvier 2019.

2/ Recensement de la population : montant du paiement aux agents recenseurs :

Le recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 par 4 agents recenseurs, soit Michel Martin Pichon, Laurence Danger, Lucas Ghandour et Romain Gabier. La coordinatrice de cette action sera Virginie Servet, adjointe administrative communale.

Monsieur le Maire propose de rémunérer : les agents recenseurs à hauteur de 1 500 € brut, comprenant leurs frais de déplacement ainsi que leur formation

la coordinatrice pour un montant de 150 € brut.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les rémunérations annoncées par monsieur le Maire.

3/ Participation au centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu :

Suite à la convention du 07 mai 2018, relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire, monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recalculer tous les ans le montant de cette participation qui est évaluée par rapport au nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire. Par conséquent pour l'année 2017-2018, la participation financière est de 0.61 € par élève pour 235 élèves, soit 143.35 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire, à signer l'avenant n°6 suite à la convention de 2012, relatant le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu.

4/ Classe verte école du Bourg : subvention exceptionnelle :

Classe verte (classe de neige) prévue au printemps 2019

Concerne trois classes de l'école du Bourg : CE2 / CM1 classe de madame Blain, CM1 classe de monsieur Brossard, CM2 classe de madame Perin.

Différentes actions ont été effectuées par ces différentes classes pour alléger le coût du voyage (vente de jus de fruits, fromage). Cependant la somme récoltée n'étant pas suffisante, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à ces trois classes une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention afin de financer une partie du séjour en classe verte.

5/ Maîtrise d'œuvre aménagement du Boulevard :

Choix de l'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre afin de réaménager le Boulevard pour la sécurité à l'entrée du village.

Montant des travaux, estimé à 470 000 € HT.

Proposition de trois bureaux d'études :

- le cabinet Ellipse, 5.3 % du montant HT des travaux.
- le cabinet ICDF, 5.1 % du montant HT des travaux.
- le cabinet ERCD, sans réponse

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, le cabinet ICDF comme maître d'œuvre, pour un montant de 5.1 % de 470 000 € HT.

II Questions diverses :

-Réunion thermographique le 07 février :

Réunion le 07 février à 18h30 à la salle polyvalente, concernant la déperdition de chaleur dans les bâtiments communaux et chez les privés.

Une caméra thermographe sera déposée en mairie pour les administrés, gratuitement – un rapport sera ensuite dressé par rapport aux constats faits.

-Remerciements pour les colis de Noël des 70 ans et plus. Cette année 259 colis ont été confectionnés et distribués par les membres du C.C.A.S.

Plusieurs cartes de remerciement ont été reçues en mairie.

- Vente de la maison de madame Méteil Jacqueline située au 54 rue des Tisserands :

Droit de préemption.

A réfléchir pour un éventuel achat – à voir ultérieurement.

Fin de la séance : 20h00

